

Amiante à l'école : la municipalité se veut rassurante

Le maire Jacques Coquelin et son adjointe Odile Sanson veulent rassurer la population face au groupe scolaire du Quesnay. « Après avoir pris connaissance de la présence d'amiante dans les salles de classe de la commune de La Haye, les élus valognais ont tenu à rassurer les parents d'élèves fréquentant le groupe scolaire du Quesnay, les bâtiments qui accueillent les enfants étant d'une construction similaire à celle de La Haye. »

Odile Sanson, adjointe déléguée à l'éducation et au fonctionnement de l'école municipale de musique, a précisé aux parents d'élèves « que ces bâtiments, comme d'autres équipements et même nos habitations, contiennent de l'amiante dans leur construction (colles, matériaux...). Il y a lieu de préciser cependant que cet amiante est encapsulé, donc inerte et sans aucun danger pour l'environnement ». »

Par ailleurs, les élus ont rappelé que des analyses régulières sont effectuées pour vérifier la qualité de l'air et ils ont apporté les justificatifs démontrant que ces prélèvements ne révèlent aucune présence de poussières d'amiante dans l'air.